

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES MAREYEURS-EXPEDITEURS (Entreprises non soumises à l'accord du Boulonnais)

ANNEXE I – GARANTIES - CCN014030/10 – CCN014030/20 –

Montant d'indemnisation			
Montant des Indemnités journalières (en % du salaire)	1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	
		90 %	66,66 %
Durée d'indemnisation			
Ancienneté dans l'entreprise	Franchise	1 ^{ère} période	2 ^{ème} période
Ancienneté supérieure ou égale à un an et inférieure à 6 ans			
- Accident ou maladie d'origine non professionnelle	7 jours	30 jours	30 jours
- Accident ou maladie d'origine professionnelle	0 jour	30 jours	30 jours
Ancienneté supérieure ou égale à 6 ans et inférieure à 11 ans			
- Accident ou maladie d'origine non professionnelle	3 jours	40 jours	40 jours
- Accident ou maladie d'origine professionnelle	0 jour	30 jours	30 jours
Ancienneté supérieure ou égale à 11 ans et inférieure à 16 ans			
- Accident ou maladie d'origine non professionnelle	3 jours	50 jours	50 jours
- Accident ou maladie d'origine professionnelle	0 jour	30 jours	30 jours
Ancienneté supérieure ou égale à 16 ans et inférieure à 21 ans			
- Accident ou maladie d'origine non professionnelle	3 jours	60 jours	60 jours
- Accident ou maladie d'origine professionnelle	0 jour	30 jours	30 jours
Ancienneté supérieure ou égale à 21 ans et inférieure à 26 ans			
- Accident ou maladie d'origine non professionnelle	3 jours	70 jours	70 jours
- Accident ou maladie d'origine professionnelle	0 jour	30 jours	30 jours
Ancienneté supérieure ou égale à 26 ans et inférieure à 31 ans			
- Accident ou maladie d'origine non professionnelle	3 jours	80 jours	80 jours
- Accident ou maladie d'origine professionnelle	0 jour	30 jours	30 jours
Ancienneté supérieure ou égale à 31 ans			
- Accident ou maladie d'origine non professionnelle	3 jours	90 jours	90 jours
- Accident ou maladie d'origine professionnelle	0 jour	30 jours	30 jours
Remboursement des charges patronales			
Remboursement des charges patronales (en % de la prestation Maintien de salaire versée par l'Institution)	50 %		

Humanis Prévoyance – Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale – Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29 Boulevard Edgar Quinet, 75014 PARIS – Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution : 61 rue Taitbout 75009 Paris.